

Un guide concis à l'attention des représentants de la jeunesse auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies

Préparé pour:

Les Etats Membres des Nations Unies

Conçu par:

Le Programme de la Jeunesse des Nations Unies

Division des politiques sociales et du développement social (DSPD)

Département des Affaires économiques et sociales (DESA)

avril 2006



NATIONS UNIES



T D M

ABLE
ES
ATIÈRES

- 5 Introduction
- 6 Historique
- 8 Le rôle d'un représentant de la jeunesse
 - 1 Avant les réunions aux Nations Unies
 - 1 Pendant les réunions aux Nations Unies
 - 1 Après les réunions aux Nations Unies
- 11 Sélection d'un représentant de la jeunesse
- 12 Pour en savoir plus

Introduction

Le but de ce guide est d'informer les représentants de Gouvernement du rôle des délégués nationaux de la jeunesse sélectionnés pour prendre part à l'Assemblée générale et autres réunions officielles des Nations Unies.

Ce guide a été conçu par le Programme de la Jeunesse des Nations Unies de la Division des politiques sociales et du développement social. Le Programme est le point central au sein du système des Nations Unies pour tout ce qui touche les jeunes, en particulier les priorités identifiées par le Programme d'action mondial pour la jeunesse (voir encadré, p.7). Plus précisément, le programme s'efforce à :

- *accroître la prise de conscience de la situation mondiale des jeunes et la reconnaissance de leurs droits et de leurs aspirations ;*
- *promouvoir des politiques nationales de la jeunesse, des programmes et des mécanismes de coordination, en les considérant parties intégrantes du développement social et économique, en collaboration avec les Gouvernements ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales ; et*
- *renforcer la participation des jeunes dans les processus de prises de décision, à tous les niveaux, afin d'amplifier leur contribution au développement national et à la coopération internationale.*





HISTORIQUE

Les Etats Membres des Nations Unies ont depuis longtemps reconnu que l'imagination, l'énergie et les idées des jeunes sont nécessaires pour un développement continu des sociétés dans lesquelles ils vivent. En 1995, lors du dixième anniversaire de l'Année Internationale de la Jeunesse, l'Organisation des Nations Unies a renforcé officiellement son engagement vis-à-vis la jeunesse, en incitant une réponse de la communauté internationale aux défis des jeunes. Pour ce faire, une stratégie internationale intitulée « Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà » fut adoptée.

Une des priorités du Programme d'action est de soutenir la participation des jeunes dans les prises de décision. En particulier, le Programme invite les Gouvernements à renforcer l'engagement des jeunes dans les forums internationaux en envisageant l'inclusion de représentants de la jeunesse dans leurs délégations auprès de l'Assemblée générale (A/RES/50/81, para 107, 1995).

Cette invitation fut réitérée plusieurs fois dans les résolutions ultérieures (52/83, 54/120, 56/117, 58/133, 59/148). Dans sa récente résolution relative aux politiques et aux programmes de la jeunesse, adoptée à l'occasion du dixième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse, l'Assemblée générale :

- n Se félicite de la présence de représentants de jeunes dans les délégations nationales, et invite instamment les États Membres à envisager de se faire représenter en permanence par des représentants de jeunes dans les débats pertinents à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et dans ses commissions techniques, en tenant compte du principe de l'équilibre entre les sexes (A/RES/60/2, para 9) ;
- n Invite tous les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à contribuer notamment au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse aux fins de la participation de représentants des jeunes dans les délégations nationales, en particulier celles des pays en développement (A/RES/60/2, para 10).

Le principe sous-jacent de la participation des jeunes dans le travail des Nations Unies consiste à proposer une meilleure politique et de meilleures réponses programmatiques aux problèmes que les jeunes affrontent aujourd'hui. Un représentant de la jeunesse non seulement enrichit le débat et le dialogue sur les politiques, mais il renforce aussi les réseaux de communication et de coopération entre les Gouvernements et les jeunes. A leur retour, les représentants de la jeunesse sont souvent un agent de ressources pour promouvoir un progrès continu dans les politiques à volet jeunesse au niveau national, et pour encourager d'autres jeunes à participer davantage dans le développement de leur pays.

Il existe un précédent au sein des Etats Membres quant à l'inclusion de représentants de la jeunesse dans les délégations nationales auprès de l'Assemblée générale, avec un nombre croissant de représentants chaque année. Pour avoir la liste des pays qui ont eu des représentants de la jeunesse dans le passé et en savoir plus sur leur travail, veuillez visiter : <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/youthrep.htm>

Le Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ)

Le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà fut adopté par l'Assemblée générale en 1995. C'est un plan de développement de politiques de jeunesse nationales, en relation avec les dix thèmes suivants :

- éducation
- emploi
- faim et pauvreté
- santé
- environnement
- abus de drogues
- délinquance juvénile
- loisirs
- jeunes filles et jeunes femmes
- pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société

A l'occasion de l'examen décennal du PAMJ en 2005, l'Assemblée générale a décidé d'ajouter les thèmes suivants en tant que nouveaux domaines prioritaires de l'application du Programme d'action mondial : l'impact inégal de la mondialisation sur les jeunes des deux sexes, l'utilisation des technologies de l'information et des communications et l'accès à ces technologies, la propagation spectaculaire de l'incidence de l'infection à VIH parmi les jeunes et l'influence de cette épidémie sur leur vie, la participation active des jeunes aux conflits armés, qu'ils en soient les victimes ou les protagonistes, et l'importance croissante des questions intergénérationnelles dans une société vieillissante.

Le Programme est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.un.org/youth>

LE RÔLE D'UN REPRÉSENTANT DE LA JEUNESSE

Le rôle d'un représentant de la jeunesse auprès de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social, et dans ses commissions techniques, diffère d'un pays à l'autre. Il est généralement défini par l'Autorité responsable du développement de la jeunesse nationale, en coopération avec le Ministère des Affaires Étrangères (ou son équivalent), et avec la Mission permanente auprès des Nations Unies.

Avant les réunions aux Nations Unies

Avant de participer aux sessions de l'Assemblée générale ou de ses organes apparentés, il est préférable que les représentants de la jeunesse se familiarisent avec le travail des Nations Unies sur les questions afférentes aux jeunes. Il est utile de revoir les récentes résolutions et les rapports appropriés du Secrétaire général. Cette information est accessible via le site Internet du Programme de la jeunesse des Nations Unies à l'adresse suivante : www.un.org/french/jeunesse ou encore en nous contactant (veuillez référer à notre adresse en fin de texte).

De préférence, les représentants de la jeunesse doivent être au courant des politiques et des programmes pour les jeunes dans leur pays et avoir participé à un ou plusieurs briefing (s) avec le Ministère de la Jeunesse ou toute autre autorité similaire responsable pour le développement des jeunes au niveau national. Parfois, les représentants de la jeunesse initient des événements, des discussions publiques ou sur Internet, des consultations, des visites d'écoles ou toute autre forme de programmes d'assistance afin d'informer les autres sur leur rôle en qualité de représentant national de la jeunesse auprès de l'Assemblée générale. Certaines années, un Conseil national de la jeunesse – ou une organisation similaire – organisera une réunion préparatoire pour tous les représentants nationaux de la jeunesse. Quelques Gouvernements soutiennent ce travail, soit financièrement ou en intégrant ces activités dans des programmes en cours. Du fait que l'on s'attende à ce qu'un représentant de la jeunesse informe sur les résolutions et autres recommandations de politiques et de programmes pour la jeunesse, les représentants les plus efficaces sont ceux qui sont engagés dans les politiques de jeunesse nationales courantes, qu'ils soient liés à des organisations de jeunesse, à des structures ou des réseaux dans leur pays natal, et qui sont bien documentés sur les thèmes-clés auxquels leur génération doit faire face.



Pendant les réunions aux Nations Unies

Chaque pays détermine le temps que son représentant de la jeunesse passera au Siège des Nations Unies à New York. Quelques pays autorisent leurs représentants de la jeunesse à participer pendant toute la durée de l'Assemblée générale, dont les séances se déroulent généralement de septembre à mi-décembre. Cependant, le travail d'un représentant de la jeunesse se concentre habituellement sur les processus qui ont lieu lors de la Troisième Commission, le Service de l'Assemblée générale qui délibère sur les questions sociales, culturelles et humanitaires. Récemment, des représentants de la jeunesse ont transmis des déclarations sur des questions d'intérêt spécial pour les jeunes au nom de leur Gouvernement lors de la Troisième Commission.

Les thèmes qui se rapportent spécifiquement aux jeunes tombent sous le point de l'ordre du jour intitulé « Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille ». Habituellement, ce point sur l'agenda de la Troisième Commission est pris en considération au mois d'octobre. Cependant, il est sujet à des changements selon les programmes de travail annuels adoptés par les Etats Membres. L'agenda de l'Assemblée générale est disponible à la fin de l'été à l'adresse électronique suivante: <http://www.un.org/french/ga>.

De plus, les représentants de la jeunesse peuvent participer au travail général de leur Mission en assistant à de nombreuses réunions, réceptions, négociations informelles et en aidant dans le suivi des débats généraux et l'ébauche de rapports. Très souvent, ils travaillent en liaison avec des représentants de la jeunesse de d'autres pays afin d'échanger des informations et de partager leurs expériences. Ils peuvent aussi être invités à prendre la parole lors de multiples événements secondaires ou de discussions de comité, organisés par leur Mission, le Secrétariat des Nations Unies, ou des organisations non gouvernementales.

Il est préférable que la Mission fasse une brève présentation destinée aux représentants de la jeunesse dès leur arrivée afin de clarifier leur rôle dans leur délégation. Le Programme de la Jeunesse de l'ONU donne aussi une orientation sur le système des Nations Unies qui est ouverte à tous les représentants nationaux de la jeunesse.

Après les réunions aux Nations Unies

Une fois de retour dans leur pays, la plupart des représentants de la jeunesse préparent un rapport pour les différents Ministères au sein de leur Gouvernement et/ou font des présentations aux départements concernés. Parfois, ils entreprennent des activités similaires sur une plateforme publique, telles que celles qu'ils ont effectuées avant même leur venue à New York, afin de partager leurs expériences avec d'autres jeunes de leurs organisations, écoles, programmes radiophoniques et autres médias.

Plusieurs représentants de la jeunesse continuent à communiquer avec leur Gouvernement pour la mise en œuvre des différentes composantes du Programme d'action mondial pour la jeunesse ou pour appuyer les projets et programmes gouvernementaux s'y relatant. Une fois de retour dans leurs pays, les représentants peuvent également s'impliquer dans les préparations et briefings destinés au représentant de la jeunesse de l'année suivante.



SÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA JEUNESSE

L'inclusion d'un représentant de la jeunesse dans une délégation nationale de l'Assemblée générale requiert un niveau de coopération intra gouvernementale et un effort de coordination.

Le choix d'un représentant de la jeunesse varie d'un pays à l'autre. Les délégués des années passées ont souligné l'importance d'inclure un représentant de la jeunesse par l'entremise d'un processus de sélection transparent—idéalement conçu avec la participation des organisations de jeunes. Souvent, le processus est organisé par le Conseil National de la Jeunesse ou une structure similaire, qui est apte à transmettre l'information à de nombreuses organisations et à organiser un processus commun de révision. D'autres fois, le Ministère concerné fait circuler une demande d'application, puis sélectionne une liste de candidats qui seront considérés et/ou interviewés par des représentants aussi bien du Gouvernement que d'organisations de la jeunesse.

Le processus de sélection est fréquemment supervisé par l'autorité gouvernementale responsable directement des questions sur la jeunesse. Le nom du (des) représentants sélectionné(s) est alors transmis au Ministère des Affaires Etrangères (ou équivalent) puis ensuite à la Mission permanente du pays auprès des Nations Unies. Il est aussi utile d'en informer le Programme de la Jeunesse des Nations Unies afin que le représentant de la jeunesse soit dirigé de manière appropriée aux ressources possibles, et ait une meilleure compréhension du travail des Nations Unies.

Les dispositions logistiques pour le représentant de la jeunesse sont habituellement prises en charge par le Ministère des Affaires Etrangères ou par la Mission permanente, du fait qu'ils sont habitués à faire venir leurs compatriotes pour des fonctions officielles aux Nations Unies. Les coûts qui en relèvent sont encourus par le Gouvernement—soit intégralement, soit partiellement—ou bien par le représentant de la jeunesse qui doit trouver les fonds nécessaires pour sa participation. Selon la requête de l'Assemblée générale dans sa résolution 60/2, les Gouvernements pourraient envisager d'allouer une contribution financière au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse aux fins de participation de représentants des jeunes dans les délégations nationales, en particulier celles des pays en voie de développement.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le Programme de la Jeunesse des Nations Unies offre son appui aux Etats Membres et leur Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les aider à inclure des représentants de la jeunesse dans leur délégation nationale lors de l'Assemblée générale.

Pour des informations générales, veuillez contacter:

Programme de la jeunesse

Division des politiques sociales et du développement social

Département des affaires économiques et sociales

United Nations, 2 UN Plaza, Room DC2-1318

New York, NY 10017

Tel: (212) 963 2791, Fax: (212) 963 3062

Email: youth@un.org

Tous les documents mentionnés dans ce guide peuvent être obtenus à :

www.un.org/youth

ou www.un.org/french/jeunesse (en français).